

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 8 février 2008

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° 2008-2-8-3

Service consulté

**POLITIQUE : ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMMES : FONCTIONNEMENT DES COLLEGES ET SUBVENTIONS
D'INVESTISSEMENTS SCOLAIRES**

ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL DANS LES COLLEGES (ENTEA)

Résumé : *Il s'agit de verser, aux 13 collèges sélectionnés par le Rectorat au titre du déploiement de l'opération ENTEA en 2008, une subvention d'investissement d'un montant total de 63 124,88€ et une subvention de fonctionnement d'un montant total de 25 935€.*

Par délibération n°2005/IV-8^{ème}/06 du 20 octobre 2005, votre assemblée a accepté le financement de l'opération ENTEA, dont la maîtrise d'ouvrage appartient à l'ensemble des lycées et collèges de l'Académie associés dans un groupement de commande.

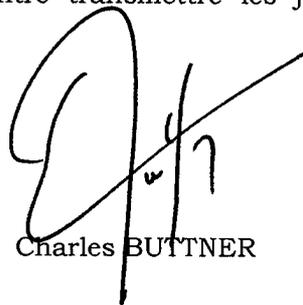
En 2007, une première vague de 13 collèges a bénéficié d'une subvention d'investissement d'un montant de 4 855,76€ pour l'acquisition d'une licence d'exploitation (rapport à la Commission Permanente du 29 juin 2007). Ces mêmes 13 collèges bénéficient également, en 2008, d'une subvention de 1 995€ au titre des charges de maintenance et d'hébergement, allouée par délibération n°2007/VI-8^è/09 du 19 octobre 2007 relative au fonctionnement des collèges en 2008.

Le rapport n°2007/VI-8^è/09 du 19 octobre 2007 a par ailleurs donné délégation à la Commission Permanente pour le versement, en 2008, à 13 nouveaux établissements :

- d'une subvention d'équipement d'un montant de 4 855,76€, soit un montant total de 63 124,88€, à prélever sur les disponibilités du chapitre 20, nature 2043 du budget départemental.;
- d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 995€, soit un montant total de 25 935€, à prélever sur les disponibilités du chapitre 65, nature 65511 du budget départemental.

La liste des 13 collèges sélectionnés par le Rectorat pour cette deuxième vague d'équipement est jointe en annexe du rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et autoriser le versement des subventions d'investissement et de fonctionnement aux collèges concernés. Il est proposé, comme en 2007, de verser la subvention d'investissement immédiatement, afin que les collèges n'aient pas à faire l'avance des fonds. Ils devront par contre transmettre les justificatifs de l'acquisition.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the number '7' written below the vertical line.

Charles BUTTNER

ANNEXE
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL DANS LES COLLEGES

COLLEGES du HAUT-RHIN	présent rapport 2ème vague de 13 collèges		bilan 1ère vague de 13 collèges	
	subvention d'investissement	subvention de fonctionnement	subvention d'investissement versée en 2007 (rapport CP du 29/06/2007)	subvention de fonctionnement déjà votée, à verser en 2008 (rapport CG du 19/10/2007)
ALTKIRCH			4 855,76 €	1 995 €
BRUNSTATT	4 855,76 €	1 995 €		
CERNAY			4 855,76 €	1 995 €
COLMAR-BERLIOZ	4 855,76 €	1 995 €		
COLMAR-HUGO				
COLMAR-MOLIERE			4 855,76 €	1 995 €
COLMAR-PFEFFEL				
DANNEMARIE				
ENSISHEIM				
FERRETTE				
FESSENHEIM				
FORTSCHWIHR				
GUEBWILLER			4 855,76 €	1 995 €
HABSHEIM				
HEGENHEIM				
HIRSINGUE				
ILLFURTH				
ILLZACH-A.FRANK				
ILLZACH-J.VERNE			4 855,76 €	1 995 €
INGERSHEIM				
KAYSERSBERG				
KINGERSHEIM				
LUTTERBACH				
MASEVAUX				
MULHOUSE-BEL-AIR 2				
MULHOUSE-BOURZ WZILLER				
MULHOUSE-J.MAC			4 855,76 €	1 995 €
MULHOUSE-KENNEDY	4 855,76 €	1 995 €		
MULHOUSE-ST-EXUPERY				
MULHOUSE-VILLO			4 855,76 €	1 995 €
MULHOUSE-WOLF			4 855,76 €	1 995 €
MUNSTER			4 855,76 €	1 995 €
ORBAY				
OTTMARSHEIM				
PFASTATT				
RIBEAUVILLE	4 855,76 €	1 995 €		
RIEDISHEIM	4 855,76 €	1 995 €		
RIXHEIM			4 855,76 €	1 995 €
ROUFFACH				
SAINT-AMARIN				
SAINT-LOUIS-FORLON	4 855,76 €	1 995 €		
SAINT-LOUIS-SCHICKLE			4 855,76 €	1 995 €
SAINTE-MARIE-AUX-MINES	4 855,76 €	1 995 €		
SEPPOIS-LE-BAS				
SIERENTZ	4 855,76 €	1 995 €		
SOULTZ	4 855,76 €	1 995 €		
THANN-FAESCH	4 855,76 €	1 995 €		
THANN-WALCH				
VILLAGE-NEUF			4 855,76 €	1 995 €
VOLGELSHEIM	4 855,76 €	1 995 €		
WINTZENHEIM				
WITTELSHEIM-MERMOZ			4 855,76 €	1 995 €
WITTELSHEIM-PEGUY	4 855,76 €	1 995 €		
WITTENHEIM-PAGNOL				
WITTENHEIM-JOLICOURT-CURIE	4 855,76 €	1 995 €		
TOTAL	63 124,88 €	25 935 €	63 124,88 €	25 935 €